

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN167

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 34

A l'alinéa 43, remplacer par deux fois le mot : « publication » par le mot : « promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.